



Dépôt de garantie pour le bailleur

Par **mingson**, le **05/05/2009 à 11:45**

Bonjour, Une agence de gestion location d'un appartement (en tant que mandataire), peut'elle faire payer à son bailleur (mandant) des frais d'honoraires de gestion du compte sur l'encaissement du dépôt de garantie fait par le locataire à son bailleur par le biais de l'agence de gestion location (à l'encaissement) avant de le reverser à son mandant (moins les frais) au même titre que l'encaissement du loyer (mensualité) ? Merci de me donner une réponse

Par **Paula**, le **05/05/2009 à 12:29**

Bonjour, Les frais de gestion sont calculés, en effet, sur les loyers, charges et dépôts de garantie. Très cordialement.

Par **mingson**, le **05/05/2009 à 14:49**

Merci beaucoup, Paula.